

# Questions écrites présentées par le groupe des élus écologistes & citoyens pour le conseil municipal du 24 septembre 2020

(article 6 du RI adopté le 13 décembre 2018)

## **Q16 Soutien au commerce local** : fonds de soutien « *Résilience* »

En juin dernier, au sortir de la première phase de confinement, le Conseil régional IDF a mis en œuvre le fonds de soutien « *Résilience* » à destinations entre autres des TPE artisans et/ou commerçants dont l'activité a été gravement atteinte par les mesures qu'impose le plan d'urgence sanitaire.

Combien de dossiers relevant de ce dispositif ont été portés par la commune à la Région et, accessoirement pour abondement, à la Communauté d'agglomération ?

## **Q17 Soutien au commerce local** : activation des divers dispositifs d'aides et de soutien

De manière plus globale, quels sont les informations délivrées depuis juin par la commune à destination du public cible (dépliants informatifs, insertion de liens sur le site de la ville, messages sur panneaux lumineux, démarchage téléphonique auprès des artisans et commerçants, information sur la plateforme « *Achetons local* », etc. ?)

## **Q18 Soutien au commerce local** : dégrèvement de droits de place

Lors du Conseil municipal du 3 septembre dernier notre groupe suggérait à la majorité de déduire la période de confinement de l'assiette des droits de place perçus auprès des commerçants usant de la voirie communale pour leur activité.

Monsieur le maire a annoncé s'en occuper, la délibération ad hoc demeurant alors en gestation.

Force est de constater que cette délibération ne figure pas à l'ordre du jour du présent conseil tandis que se rapproche la fin de l'exercice comptable 2020.

Quand comptez-vous mettre en œuvre ce dégrèvement ?

## **Q19 Développement du Plan départemental Vélo**

Il y a quelques semaines notre département a initié son « *Plan Vélo* » visant à resserrer en matière de déplacement cycliste le maillage complet de son territoire notamment à des fins touristiques. Cette démarche, qui s'élabore avec les collectivités locales dès lors sollicitées sous forme d'appel à projets, porte sur un volume de crédits de 3 M€/an de 2020 à 2029.

Ainsi, à titre de pure illustration citons le chantier le Pont de Valvins, est dans ce cadre appelé à connaître, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, des travaux d'encorbellement dont le coût s'élèvera à 1M€.

Or la gestion de la chaussée des principales voies traversant notre commune relève de la compétence du CD 77. Notre réseau viaire est en effet, pour beaucoup, constitué de routes départementales. Aussi nous souhaiterions connaître comment notre ville entend s'inscrire dans la démarche initiée par le Département.

## **Q20 Dépistage de la Covid-19 : Mobitest**

La Région IDF, en étroite collaboration avec l'ARS, la Croix-Rouge et l'Ordre de Malte, a initié depuis début septembre un dépistage intitulé « *Mobitest* ».

Pour ce qui concerne notre département, deux camions sillonnent ainsi depuis début septembre les routes seine-et-marnaises, s'arrêtant dans les communes et proposant à nos concitoyens un dépistage PCR ambulancier, gratuit et sans rendez-vous.

Bien entendu, on peut imaginer que le type de tests évoluera au fur et à mesure des nouveaux dispositifs de détection mis en œuvre dans notre pays (test générique par exemple) mais la formule du « *Mobitest* » demeurera pertinente notamment pour les personnes dont le confinement rend les déplacements encore plus difficiles.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, un camion de dépistage a fait halte au Châtelet-en-Brie à la demande de sa municipalité et a traité en priorité – mais donc non exclusivement - les patients dûment munis d'une prescription médicale à cet effet, les cas contact avérés et les résidents d'EHPAD.

A l'heure où la 2<sup>e</sup> vague de la pandémie se répand dans tout le pays et bien évidemment atteint notre commune, ne trouvez-vous pas opportun d'inscrire rapidement notre commune dans cette procédure ? En cas de réponse favorable de la Municipalité à notre suggestion, quand entendez-vous la mettre en œuvre ?

Mener conjointement avec Chartrettes une telle démarche, pour en renforcer sa crédibilité, nous semble s'avérer en outre particulièrement judicieux.

## **Q21 Coût de l'implantation du Docteur MOUHALA : toubib or not toubib ?**

Le journal LA RÉPUBLIQUE DE SEINE-ET-MARNE en son édition du 5 octobre annonce l'arrivée dans la commune d'un nouveau médecin en la personne du Docteur Angélique DAUDET-LAUVREARD. Chacun ne peut que se féliciter de cette arrivée. Malheureusement elle maintient la présence médicale locale à trois praticiens puisque, parallèlement le Docteur MOUHALA, a quitté la commune dans des conditions plus discrètes que pour y arriver, il est vrai, en période pré-électorales.

Le fugace passage du Docteur MOUHALA dans notre commune est à déplorer au terme :

- de frais de recherches engagées par la commune ;

- de l'octroi d'une prime d'implantation résultant d'un protocole financier visant à susciter l'implantation de nouveaux praticiens ;
- de travaux d'aménagements réalisés à sa demande par la Ville au sein du Pavillon Royal.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer quel est le montant total des dépenses réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019\* pour cette malencontreuse implantation au sujet de laquelle l'opposition avait attiré l'attention de la majorité sur la fragilité des garanties de pérennité réclamées et des risques financiers en résultant.

*\*publications et frais de recherche / prise en charge des loyers / aménagements / prime d'installation / etc.*

## **Q22 Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : quel projet ?**

Le même article du journal local fait état de la reprise du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) par le truchement d'un sondage quant aux besoins médicaux de la population et aux capacités de réponse et de coordination des professionnels de santé. Sondage depuis lors publié sur le site internet de la commune. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir le projet de soins apparemment subordonner enfin le projet immobilier et non l'inverse.

- Pour autant, quel modèle retient à ce jour la préférence de la majorité :
  - un dispensaire peuplé de médecins salariés ?
  - un centre de santé municipal avec financement public (investissements en matériel par exemple) avec en corollaire quelles contreparties exigées par la commune ?
  - une mise à disposition de murs à une association professionnelle locale constituée à cette fin ?
- quels professionnels de santé portent le projet ?
- quel est la gouvernance du projet de MSP et la place des usagers dans cette gouvernance de projet ?
- quand et comment comptez-vous mobiliser, sur ce sujet de santé publique, un groupe de travail couvrant l'ensemble des sensibilités politiques du Conseil municipal ?

## **Q23 Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : MSP intercommunale ?**

Nous ne pouvons également que réitérer notre souhait d'associer Chartrettes à ce programme afin de présenter à l'ARS, conjointement avec nos voisins, un dossier intercommunal de MSP d'autant plus pertinent qu'il couvrirait un projet cohérent de territoire. Ce dispositif d'élaboration du projet de soins exige que l'enquête de préfiguration du projet soit élaborée avec nos voisins d'outre-Seine. Force est de constater que le sondage ne concerne que les seuls bacots et ne trouve pas sa réplique sur le site de Chartrettes. Pouvez-vous nous préciser :

- quel est l'état de la coopération avec Chartrettes dans le projet de MSP ?